



Commune de Genthod

Octroi d'une subvention d'investissement de CHF 55'000.- au Tennis Club de Genthod pour le remplacement de l'éclairage sur la parcelle 978 de la Commune de Genthod

Dans sa séance du mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 55'000.- au Tennis Club de Genthod pour la réalisation des travaux de remplacement de l'éclairage existant dans l'enceinte du club communal sis sur la parcelle n° 978.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 55'000.- au Maire destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 55'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 3410.03.366 dès 2023.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Dernier jour du délai référendaire : 18 septembre 2023

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 7 juillet 2023

Bastien Guex
Président du Conseil municipal

